



ETABLISSEMENT DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS EN MAIRIE DE FOUGEROLLES-ST-VALBERT

1) **CONSTITUER VOTRE DOSSIER :**

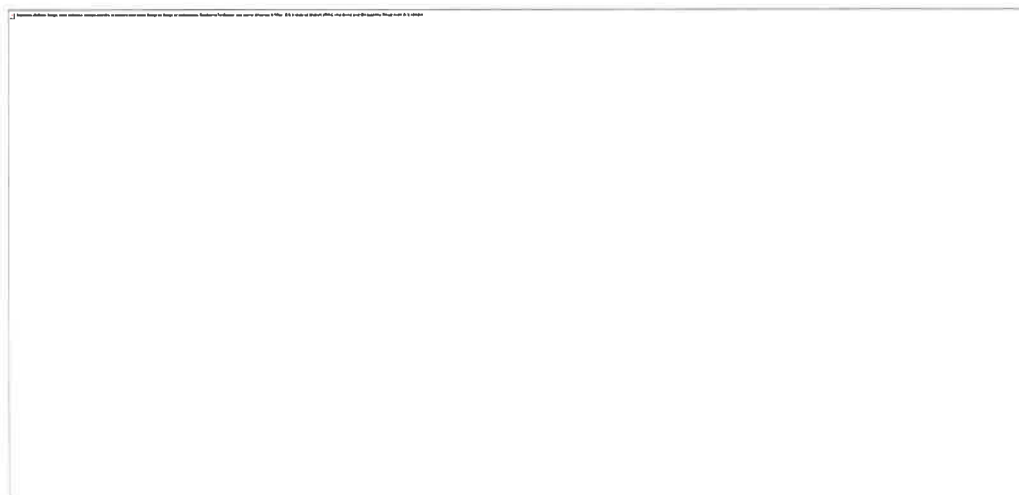
- Pré-remplissage en ligne sur www.passeport.ants.gouv.fr ou sur dossier papier disponible en mairie (majeur ou mineur)

2) **PRISE DE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE :**

- Par téléphone au 03.84.49.13.92
(Prochainement sur le site internet de la mairie)

3) **RENDEZ-VOUS EN MAIRIE :**

- Présentez-vous physiquement à l'accueil de la mairie pour vérification du dossier au moins 10 min avant votre rendez-vous





Cartes nationales d'identité et passeports en Mairie

Monsieur le Maire ayant multiplié les démarches auprès de la Préfecture, la Commune est, depuis avril, équipée d'un dispositif de recueil permettant l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. Ce sont près de 200 demandes qui ont été enregistrées en près d'un mois et demi.

Angélique et Emmanuelle vous accueillent sur RDV aux heures d'ouverture de la Mairie.
Les RDV peuvent être pris au 03.84.49.13.92.
Un dispositif de prise de RDV en ligne devrait bientôt voir le jour.

La présence de l'intéressé(e) est obligatoire pour la demande et la remise du titre d'identité.
Il convient de prévoir un créneau d'environ 30 minutes.

Gagnez du temps !
Pré-remplissez votre demande sur le site www.passeport.ants.gouv.fr
Des formulaires papiers sont cependant disponibles en Mairie.

Toute personne qui ne se serait pas présentée à un rendez-vous sans s'excuser et sans motif valable, se verra refuser la possibilité d'obtenir un autre rendez-vous dans nos locaux.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Première demande, pièces à fournir :

- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur ou pré-demande réalisée sur internet www.passeport.ants.gouv.fr
- 2 photographies d'identité identiques, non découpées, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, expression du visage (pas de chapeau, casquette, bandana, foulard...) sur fond blanc (format 35mm x 45 mm)
- Justificatif de domicile (original et photocopie) ou de résidence (qui peut être : quittance de loyer délivrée par un organisme officiel, facture d'électricité, de téléphone, d'internet ou de gaz, attestation d'assurance ou de non-imposition, contrat de location, acte de propriété)
- Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un deuxième nom,

Si vous possédez un passeport valide (ou périmé depuis moins de 2 ans) :

- Votre passeport + photocopie des pages 1 et 2.
- Si vous possédez un passeport périmé depuis plus de 2 ans :
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage ou votre livret de famille tenu à jour,
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)

Renouvellement, pièces complémentaires à fournir :

- Ancienne carte nationale d'identité + une photocopie recto/verso
- Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte : 25 € en timbre fiscal

Pour les mineurs :

- Carte d'identité ou passeport du responsable légal.
- En cas de séparation : fournir la décision de justice (original + copie) précisant l'exercice du droit d'autorité parentale.
- En cas de garde alternée : Fournir la décision de justice, le justificatif de domicile de l'autre parent, sa pièce d'identité et son autorisation pour faire le passeport ou la carte d'identité.



PASSEPORT

Première demande, pièces à fournir :

- Formulaire de demande de passeport complété et signé par le demandeur ou pré-demande réalisée sur internet www.passeport.ants.gouv.fr
- 1 photographie d'identité conforme aux normes
- Justificatif de domicile (original et photocopie) ou de résidence (qui peut être : quittance de loyer délivrée par un organisme officiel, facture d'électricité, de téléphone, d'internet ou de gaz, attestation d'assurance ou de non-imposition, contrat de location, acte de propriété)
- Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un deuxième nom,
- Timbres fiscaux :
Majeur : 86 € / de 15 à 18 ans : 42 € / moins de 15 ans : 17 €
- Carte nationale d'identité,

En l'absence de carte nationale d'identité :

- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance;
- Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)

Renouvellement, pièces complémentaires à fournir :

- Ancien passeport
- Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans
- Carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée)
- Si vous ne pouvez pas présenter de carte sécurisée :
- Justificatif d'état civil du demandeur : un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage
- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)

Pour les mineurs :

- Carte d'identité ou passeport du responsable légal.
- En cas de séparation : fournir la décision de justice (original + copie) précisant l'exercice du droit d'autorité parentale.
- En cas de garde alternée : Fournir la décision de justice, le justificatif de domicile de l'autre parent, sa pièce d'identité et son autorisation pour faire le passeport ou la carte d'identité.